



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**ÉTUDE SUR LE DÉMANTÈLEMENT DE
L'ORCHESTRE RADIOPHONIQUE DE CBC/RADIO-
CANADA, L'ENGAGEMENT DE CBC/RADIO-
CANADA EN FAVEUR DE LA MUSIQUE
CLASSIQUE ET LES CHANGEMENTS À LA
CHAÎNE RADIO 2 DE CBC**

**Rapport du Comité permanent
du Patrimoine Canadien**

Le président

Gary Schellenberger, député

JUNE 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**ÉTUDE SUR LE DÉMANTÈLEMENT DE
L'ORCHESTRE RADIOPHONIQUE DE CBC/RADIO-
CANADA, L'ENGAGEMENT DE CBC/RADIO-
CANADA EN FAVEUR DE LA MUSIQUE
CLASSIQUE ET LES CHANGEMENTS À LA
CHAÎNE RADIO 2 DE CBC**

**Rapport du Comité permanent
du patrimoine canadien**

Le président

Gary Schellenberger, député

JUNE 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENT

Gary Schellenberger

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Andy Scott

Maria Mourani

MEMBRES

L'hon. Jim Abott

L'hon. Denis Coderre

Ed Fast

Luc Malo

Bill Siksay

L'hon. Michael Chong

Dean Del Mastro

L'hon. Hedy Fry

Francis Scarpaleggia

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Harold Albrecht

France Bonsant

Gerald Keddy

Ève-Mary Thai Thi Lac

Don H. Bell

Richard Harris

Joyce Murray

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Catherine Cuerrier

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Michael Dewing et Marion Ménard

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le démantèlement de l'Orchestre radiophonique de CBC/Radio-Canada, l'engagement de CBC/Radio-Canada en faveur de la musique classique et les changements à la chaîne de Radio 2 de CBC et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR L'ORCHESTRE RADIOPHONIQUE DE CBC/RADIO-CANADA, L'ENGAGEMENT DE CBC/RADIO-CANADA EN FAVEUR DE LA MUSIQUE CLASSIQUE ET LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CHAÎNE RADIO 2 DE LA CBC	1
Introduction	1
Décision de CBC/Radio-Canada de démanteler l'Orchestre radiophonique de CBC	1
L'engagement de CBC/Radio-Canada en faveur de la musique classique.....	3
Les changements apportés à la chaîne Radio 2 de la CBC.....	6
Conclusion	9
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	13
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	15
PROCÈS VERBAUX.....	19
OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	21

RAPPORT SUR L'ORCHESTRE RADIOPHONIQUE DE CBC/RADIO-CANADA, L'ENGAGEMENT DE CBC/RADIO-CANADA EN FAVEUR DE LA MUSIQUE CLASSIQUE ET LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CHAÎNE RADIO 2 DE LA CBC

INTRODUCTION

En mars 2008, CBC/Radio-Canada annonçait que la chaîne Radio 2 de la CBC ferait jouer moins de musique classique et que l'Orchestre radiophonique de CBC à Vancouver serait démantelé. Le Comité permanent du patrimoine canadien, sachant pertinemment que la *Loi sur la radiodiffusion, 1991* garantit l'indépendance de CBC/Radio-Canada¹, a toutefois estimé qu'il devrait tenir des audiences publiques sur ces questions et préparer un résumé des témoignages. Le 6 mai, il a donc adopté la motion suivante à l'unanimité :

Que le Comité permanent du patrimoine canadien tienne avant la relâche estivale des audiences sur la décision de CBC/Radio-Canada de démanteler l'Orchestre radiophonique de CBC/Radio-Canada, l'engagement de CBC/Radio-Canada en faveur de la musique classique et les changements apportés à la chaîne Radio 2 de la CBC.

Le Comité a tenu des audiences publiques à Ottawa les 27 et 29 mai, et les 3 et 5 juin. Les deux premières audiences ont consisté en des vidéoconférences avec des témoins à Vancouver et à Montréal.

Le Comité a entendu 28 témoins et reçu de 74 autres personnes de la correspondance sur les questions à l'étude. Il a aussi pris connaissance de plusieurs sites Internet consacrés aux questions à l'étude².

DÉCISION DE CBC/RADIO-CANADA DE DÉMANTELER L'ORCHESTRE RADIOPHONIQUE DE CBC

L'Orchestre radiophonique de CBC à Vancouver est le dernier à subsister en Amérique du Nord. Formé en 1938, il a pour mandat de commander et d'exécuter des

1 En particulier, le paragraphe 46(5) stipule : « La Société jouit, dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs, de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation » (*Loi sur la radiodiffusion, 1991*, <http://www.crtc.gc.ca/frm/legal/broad.htm>.)

2 Parmi ceux-ci, il y a les sites Facebook « Save Classical Music at the CBC » et « Save the CBC Radio Orchestra! ». Le 3 juin 2008, le premier comptait 15 645 membres, et le second, 7 878.

œuvres de compositeurs canadiens, et de mettre à l'honneur des interprètes et des chefs d'orchestre canadiens. Le 27 mars 2008, CBC/Radio-Canada annonçait que l'Orchestre radiophonique de CBC serait démantelé à la fin de la saison des concerts d'automne, en novembre 2008. Les motifs invoqués étaient d'ordre financier et la direction de CBC/Radio-Canada a dit que les fonds serviraient à l'enregistrement de concerts de d'autres orchestres canadiens³. Lorsque Hubert T. Lacroix, président et directeur général de CBC/Radio-Canada, a comparu devant le Comité le 1^{er} mai 2008, il a déclaré :

Pour chaque concert de l'Orchestre de la CBC que nous présentons, nous pouvons en enregistrer trois présentés par d'autres orchestres symphoniques canadiens. Il y a 46 autres orchestres symphoniques auxquels nous aimerions que les Canadiens aient accès pour qu'ils puissent écouter de la musique canadienne⁴.

La vaste majorité des témoins et des correspondants qui ont abordé la question de l'Orchestre radiophonique se sont prononcés contre son démantèlement. Ils ont souligné que l'Orchestre radiophonique fait connaître les compositeurs canadiens, emploie des musiciens canadiens et joue de la musique canadienne. Comme c'est un orchestre de studio, il peut interpréter la musique différemment des autres orchestres de concert. Certains ont dit qu'en enregistrant d'autres orchestres canadiens, la CBC serait moins en mesure de choisir le répertoire, les artistes et les solistes.

Des témoins ont dit que l'Orchestre radiophonique joue un rôle crucial dans le milieu des arts, en particulier à Vancouver, où il travaille en collaboration avec d'autres organismes et forme de jeunes musiciens. Il constitue une source additionnelle de revenu pour ses musiciens qui, par ailleurs, enseignent la musique ou jouent dans d'autres orchestres. Des témoins ont aussi fait remarquer que l'Orchestre radiophonique explore divers styles musicaux, qu'il s'agisse de musique persane, de musique inuite ou de rap, ajoutant qu'il a joué dans diverses collectivités, grandes et petites, y compris dans le Nord canadien.

Par ailleurs, quelques témoins se sont demandé si les fonds consacrés à l'Orchestre radiophonique ne seraient pas mieux utilisés à d'autres fins. Le correspondant Peter Hannan, compositeur et interprète de musique classique, a dit qu'il était beaucoup moins catégorique que ses confrères dans le domaine quant à l'utilité de maintenir l'Orchestre de la CBC, qu'il fallait tenir compte du contexte⁵. John Nuttall, président du groupe *Listeners Standing on Guard for Radio 2* — qui s'oppose aux changements apportés à la chaîne Radio 2 de la CBC — a écrit que la CBC pourrait justifier la réaffectation du budget de l'Orchestre à l'amélioration du fonctionnement général de la chaîne Radio 2⁶. Par ailleurs, Derek Andrews, président de la *Toronto Blues Society*, a dit

3 « CBC Radio Orchestra to disband after 70 years », *CBC News*, 27 mars 2008, <http://www.cbc.ca/canada/british-columbia/story/2008/03/27/bc-cbc-radio-orchestra.html>.

4 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 1er mai 2008, p. 6.

5 Peter Hannan, courriel au Comité, 7 mai 2008.

6 John Nuttall, courriel au Comité, 1er mai 2008.

qu'étant donné que la CBC enregistre des musiques de styles variés par une grande diversité d'interprètes, l'Orchestre radiophonique est redondant⁷.

Concernant les ressources financières, les opposants au démantèlement de l'Orchestre radiophonique ont dit que celui-ci constitue un placement utile et que son budget représente une part minime de CBC/Radio-Canada. Ainsi, Colin Miles, directeur régional du *Canadian Music Centre* pour la Colombie-Britannique, a évalué le budget de l'Orchestre à 500 000 \$ et affirmé que l'Orchestre peut enregistrer une émission d'une heure en six heures et un CD en neuf heures.

Les défenseurs de l'Orchestre radiophonique ont fait plusieurs suggestions. Ainsi, William Bruneau, président du comité exécutif et administratif de la *Stand on Guard for CBC Coalition*, a proposé de porter le budget de l'Orchestre à quelque 2,5 millions de dollars par année, et sa production annuelle en studio à quelques 20 ou 30 émissions⁸. George Laverock, directeur de programme pour *Festival Vancouver*, a proposé d'accorder à l'Orchestre radiophonique un budget d'un million de dollars environ pour qu'il puisse produire un programme hebdomadaire de 90 minutes⁹. Gene Ramsbottom a proposé de faire de l'Orchestre une filiale de la CBC et de l'ériger au statut d'orchestre patrimonial¹⁰. Richard Hornsby a dit qu'il fallait rétablir l'Orchestre et en faire la figure de proue de la culture musicale canadienne¹¹.

Le Comité a souligné qu'en tant que formation qui se produit essentiellement en studio, l'Orchestre radiophonique de la CBC s'est distingué en encourageant les nouveaux interprètes et les nouveaux compositeurs.

L'ENGAGEMENT DE CBC/RADIO-CANADA EN FAVEUR DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

La majorité des témoins et des correspondants qui ont participé à l'étude ont dénoncé ce qui, selon eux, est un engagement moindre de CBC/Radio Canada en faveur de la musique classique. Ils ont soulevé plusieurs éléments qui les ont incités à douter de l'engagement de CBC/Radio-Canada en faveur de la musique classique. Ainsi, Janet Danielson, rédactrice en chef du bulletin de La Ligue canadienne des compositeurs, a énuméré les éléments suivants :

-
- 7 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 3 juin 2008.
 - 8 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.
 - 9 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 27 mai 2008, p.2.
 - 10 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.
 - 11 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 2 juin 2008.

- le budget de la CBC est demeuré à son niveau de 1993 pour ce qui est des commandes de nouvelles compositions canadiennes et, plus récemment, ces fonds ont été réaffectés à d'autres genres musicaux,
- la suppression du concours des jeunes compositeurs,
- la fin de la série Les disques classiques de la SRC,
- projet de retirer la musique classique des heures de grande écoute,
- la suppression de l'émission *Two New Hours*, qui était un programme consacré aux compositions récentes,
- la forte diminution de la diffusion en direct et davantage de rediffusions,
- le démantèlement de l'Orchestre radiophonique de la CBC, le seul orchestre canadien spécialisé dans l'interprétation de la nouvelle musique canadienne par des virtuoses¹².

Des témoins ont critiqué la suspension du concours des jeunes compositeurs de la CBC et du concours des jeunes interprètes, affirmant que les concours étaient des moyens de développer les nouveaux talents et se demandant par quoi ils seraient remplacés. Peter McGillivray, gagnant du premier prix du dernier Concours national des jeunes interprètes de la CBC en 2003, a déclaré que ce prix lui a permis de se faire connaître, ajoutant que l'Orchestre radiophonique de la CBC a donné un concert mettant en vedette les gagnants des différents prix¹³. Des témoins tel Colin Miles considèrent la suspension des concours comme une perte pour la musique classique :

La CBC a organisé un concours des jeunes compositeurs et un concours des jeunes interprètes pour identifier et reconnaître, publiquement et ouvertement, d'une manière transparente et responsable, les meilleurs talents du pays, et maintenant, c'est fini, et il n'y a pas de système de sélection des interprètes et des compositeurs¹⁴. [Traduction]

De nombreux témoins et correspondants ont soutenu que ces changements avaient pour effet de réduire au silence une part importante du patrimoine culturel du Canada. Ils ont affirmé que la musique classique est la base de tous les autres styles de musique et que les générations futures doivent y être exposées. Ils ont donc soutenu qu'il fallait protéger la musique classique comme on protège des œuvres d'art dans un musée. Calvin

12 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 27 mai 2008, p. 3.

13 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 3 juin 2008.

14 *Ibid.*, p. 6.

Dyck a dit que, selon lui, « la musique classique est un trésor national qu'il convient d'enrichir, de préserver et de présenter »¹⁵. Richard Kurth professeur et directeur de l'École de musique de l'Université de la Colombie-Britannique, a fait remarquer que, selon lui, le patrimoine canadien remonte dans le passé et se prolonge dans l'avenir et que la CBC a le devoir de présenter la musique sous cet angle, et non de s'en tenir à la musique du présent, que c'est un élément important de son mandat, mais non le seul¹⁶. Des témoins se sont demandé si les membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada avaient la compétence requise pour protéger la musique classique. William Bruneau a proposé de faire de la connaissance des arts et de l'engagement en faveur de la musique classique des conditions de nomination au sein du conseil.¹⁷

Par ailleurs, des témoins, surtout ceux qui œuvrent dans d'autres genres musicaux — jazz, folk, musique du monde, musique *roots*, etc. — ont salué la décision d'accorder plus d'attention aux autres genres musicaux. Convenant que la CBC/Radio-Canada devrait continuer à diffuser de la musique classique, certains se sont interrogés sur le sens à donner à la « musique classique », soulignant que c'est une expression très générale applicable à un grand nombre de styles de musique de cultures et de traditions très différentes.

Le Comité s'est aussi fait dire qu'il faudrait que la chaîne Radio 2 diffuse exclusivement de la musique classique et qu'une troisième chaîne diffuse d'autres genres musicaux. Lorsque Hubert T. Lacroix, président et directeur général de CBC/Radio-Canada, a comparu devant le Comité, il a dit concernant les contraintes financières de la société : « nous sommes incapables d'étendre notre couverture sans réduire considérablement les services que nous offrons actuellement »¹⁸. Lors de la même audience, Richard Stursberg, vice-président principal, Services anglophones, Société Radio-Canada, a souligné les problèmes associés à l'obtention d'autres permis de FM : « ...sur la question de savoir si nous pourrions mettre sur pied un autre réseau de radio FM, la réponse est probablement que non. Il est déjà très difficile d'obtenir à l'heure actuelle des permis de FM »¹⁹. D'autres témoins ont aussi souligné qu'il n'y a pas assez de bande passante dans le spectre radio pour étendre les services, alors que certains ont indiqué que CBC/Radio-Canada pourrait encore trouver des moyens d'ouvrir une troisième chaîne. Selon les dires d'Ian Menzies, si le budget le permettait, les problèmes de bande passante pourraient sans doute être résolus en partie²⁰.

15 *Ibid.*, p. 12.

16 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.

17 *Ibid.*

18 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 1er mai 2008, p. 7.

19 *Ibid.*, p. 10.

20 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 5 juin 2008.

Les témoins ont débattu des possibilités qui s'offrent à CBC/Radio-Canada pour concilier les intérêts des divers milieux musicaux, mais ils ont en général convenu qu'elle joue un rôle important dans la préservation du patrimoine canadien en matière de musique classique. Certains qui s'opposent à ce qu'ils considèrent comme un engagement moindre en faveur de la musique classique ont dit reconnaître que nous traversons une période de changement social et technologique, et ont offert leur collaboration à CBC/Radio-Canada pour trouver des moyens de nous adapter à ces changements. Ainsi, Katherine Carleton, directrice générale, Orchestres Canada, a demandé qu'on reconnaisse le rôle historique joué par CBC/Radio-Canada en matière de recherche et développement en musique et comme employeur de musiciens de tous genres²¹. Selon Micheline McKay, conseillère principale pour Opera.ca, estime que son organisme ne défend pas nécessairement le statu quo; il cherche plutôt à collaborer avec CBC/Radio-Canada afin de mieux comprendre comment il est possible de célébrer pleinement le vaste spectre de la culture canadienne²².

LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CHAÎNE RADIO 2 DE LA CBC

En mars 2008, CBC/Radio-Canada annonçait qu'à compter de septembre 2008, la chaîne Radio 2 diffuserait moins de musique classique en semaine, le matin et en fin d'après-midi, au profit de musique canadienne plus variée s'adressant à un auditoire plus vaste. La majorité des témoins et des correspondants qui ont participé à l'étude se sont dits opposés à ces changements. Une importante minorité a toutefois salué les changements, affirmant qu'ils permettraient de diffuser davantage sur les ondes d'autres genres musicaux qui ne sont pas diffusés régulièrement sur les chaînes commerciales.

Les opposants aux changements ont dit que la chaîne Radio 2 de CBC était la seule station de musique classique dans la majeure partie du Canada, en particulier dans les régions rurales et éloignées où CBC/Radio-Canada est le seul point d'accès des Canadiens à la musique classique. Selon plusieurs, comme cette musique classique ne serait diffusée que sur semaine, en milieu de journée, les enfants n'auraient pas la chance d'en écouter. Des témoins ont dit que la quête de nouveaux auditoires plus jeunes aurait sans doute pour effet de ne pas attirer un grand nombre de nouveaux auditeurs tout en aliénant l'auditoire actuel. Selon plusieurs témoins, les autres genres musicaux sont déjà bien représentés à la radio commerciale.

L'idée de diffuser un plus grand nombre de genres musicaux sur la chaîne Radio 2 de CBC a été critiquée par Janet Danielson, qui s'est demandé pourquoi la musique classique était considérée comme un genre, alors qu'elle réunit de nombreux styles musicaux différents, tels la polyphonie de la renaissance, la chanson artistique du

21 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 3 juin 2008.

22 *Ibid.*

XIX^e siècle, l'opéra baroque français ou la musique sérielle²³. Selon Richard Kurth, la chaîne Radio 2 ne devrait pas agir comme un supermarché qui cherche à attirer divers groupes démographiques en accordant à chacun un créneau horaire²⁴. Selon Howard Knopf, ce n'est pas le mandat de CBC/Radio-Canada d'accorder trois minutes de gloire à chaque auteur-compositeur autoproclamé²⁵.

Les tenants des changements apportés à la chaîne Radio 2 de la CBC ont salué la diffusion de genres musicaux variés. Selon Bob D'Eith, directeur général de *Music BC*, cela permettra peut-être de mieux faire connaître de nouvelles œuvres et la musique classique, ajoutant que la radio commerciale fait tourner un nombre limité d'artistes et qu'il est toujours difficile pour les artistes indépendants de se faire connaître à la radio. À son avis, les changements apportés à la chaîne Radio 2 permettront de faire connaître beaucoup plus d'artistes indépendants et nouveaux, affirmant que, selon lui, l'idée, c'est essentiellement que CBC/Radio-Canada devrait combler les lacunes laissées par le marché, une occasion en or pour diffuser par exemple de la musique contemporaine²⁶. Derek Andrews a dit espérer que le Comité du patrimoine appuiera la position bien établie de la direction de la radio de CBC/Radio-Canada selon laquelle CBC/Radio-Canada appartient à tous les Canadiens et tous les artistes canadiens seront diffusés également sur les ondes²⁷. Ian Menzies a dit que la chaîne Radio 2 peut refléter ce qu'être Canadien signifie — un des objectifs de CBC/Radio-Canada — et que faire connaître divers musiciens s'inscrit davantage dans cet objectif²⁸.

Plusieurs tenants des changements apportés à la chaîne Radio 2 ont nié que les changements feront de Radio 2 une chaîne indissociable de la radio commerciale. Dominic Lloyd, directeur artistique du *West End Cultural Centre*, s'est dit désolé que le débat incite les divers milieux de la musique à se mettre à dos, car tous sont intéressés à ce que la grande musique non commerciale soit diffusée et préservée. Il a ajouté que les

23 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 27 mai 2008, p. 10.

24 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.

25 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 5 juin 2008.

26 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.

27 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 3 juin 2008.

28 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 5 juin 2008.

gens sont d'avis qu'en diversifiant la programmation de la chaîne Radio 2, CBC/Radio-Canada deviendra dans un sens une radio commerciale, ce qui est une grave erreur selon lui²⁹.

Concernant la diffusion par CBC/Radio-Canada de nouvelles émissions continues en ligne de musique classique et un plus grand nombre de balladodiffusions, plusieurs témoins ont dit que c'était une bonne chose, mais que cela ne devrait pas remplacer la programmation de musique classique de la chaîne Radio 2. Ils ont souligné qu'on ne peut écouter de la musique sur Internet dans la voiture et que bien des régions du pays n'ont pas encore accès à des connexions haute vitesse. Ils ont ajouté que les émissions continues en ligne ou en balladodiffusion, ce n'est pas de la radiodiffusion, et que les gens âgés risquent peu de les écouter.

Des témoins ont dit que les décisions de CBC/Radio-Canada en matière de programmation peuvent avoir de lourdes conséquences non seulement pour les auditeurs, mais aussi pour les musiciens, les compositeurs, les organismes de musique et le milieu artistique en général. D'autres ont souligné que l'avenir de l'Orchestre radiophonique de la CBC et les changements apportés à la chaîne Radio 2 étaient liés, parce que l'Orchestre joue des œuvres qui sont diffusées sur Radio 2. Selon Jon Washburn, directeur principal et artistique, *Vancouver Chamber Choir*, « Nous devons revenir sur la décision de vider de son contenu la programmation en musique classique de Radio 2 et persuader la direction de la CBC que la destruction de l'infrastructure classique du Canada ne contribue d'aucune façon à développer les forces artistiques et culturelles de notre pays »³⁰.

Plusieurs se sont plaints de ce qu'ils estiment être une consultation insuffisante concernant les changements apportés à la chaîne Radio 2, ainsi que les changements touchant la musique classique. Bramwell Tovey, directeur musical de l'Orchestre symphonique de Vancouver, a exhorté CBC/Radio-Canada d'écouter le public, reprochant en particulier à la CBC de censurer les commentaires publiés sur ses blogues et avouant n'avoir aucune idée pourquoi elle pourrait craindre un débat ouvert et critique. L'absence de débat public a créé des frictions inutiles entre Radio 2 et son auditoire normalement fidèle³¹.

Toutefois, quelques témoins ont dit avoir été consultés ou sondés. Bramwell Tovey a dit avoir été consulté par des conseillers en gestions, alors que Derek Andrews et Dominic Lloyd ont participé aux consultations que la CBC a menées avec des organisateurs de festivals. Katherine Carleton a mentionné avoir eu une rencontre avec Mark Steinmetz, directeur de CBC Radio Music, et participé, comme Micheline McKay, à un examen environnemental.

29 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 3 juin 2008.

30 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 27 mai 2008, p. 6.

31 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.

Bien des témoins ont dit que la chaîne Radio 2 devrait miser sur son auditoire de base et rétablir sa programmation. Ainsi, William Bruneau a dit que la diffusion de concerts et de musique classique devrait compter pour la moitié environ du temps total de diffusion de la chaîne Radio 2, dans les créneaux réservés à la musique classique et aux heures de grande écoute³². Certains ont dit qu'il faut diffuser les autres genres musicaux ailleurs, par exemple sur un troisième réseau radiophonique.

CONCLUSION

Comme la *Loi sur la radiodiffusion* garantit l'indépendance à CBC/Radio-Canada, le Comité a demandé aux témoins ce qu'ils lui recommanderaient de proposer à CBC/Radio-Canada concernant le démantèlement de l'Orchestre radiophonique de la CBC, les changements apportés à la chaîne Radio 2 et son engagement en faveur de la musique classique. En outre, étant donné la diversité des opinions entendues sur ces questions, le Comité a demandé aux témoins comment ils réconcilieraient les diverses positions.

Plusieurs témoins ont demandé que le gouvernement augmente le budget de CBC. En fait, c'est ce qu'a recommandé le Comité dans son rapport de février 2008, intitulé *CBC/Radio-Canada : Définir la spécificité dans un paysage médiatique en évolution*³³. Cela dit, les témoins avaient des avis partagés quant à savoir si le Comité ou le gouvernement devrait intervenir dans le dossier de l'Orchestre et de la programmation. Plusieurs ont réclamé une intervention, et leurs propositions ont été résumées par les membres du Comité comme suit :

- que CBC/Radio-Canada rende des comptes à la population,
- que CBC/Radio-Canada se prononce clairement en faveur de l'excellence,
- que le Comité retire l'examen du mandat de CBC/Radio-Canada qu'il vient de publier et le révise en mettant l'accent sur le volet radio,
- que le gouvernement renvoie le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada,
- que l'Orchestre radiophonique de la CBC relève d'une nouvelle entité séparée,

32 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.

33 Voir les recommandations 4.1 à 4.4, Comité permanent du patrimoine canadien, *CBC/ Radio-Canada : Définir la spécificité dans un paysage médiatique en évolution*, février 2008, <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=13180&Lang=1&SourceId=232217>.

- que CBC/Radio-Canada vienne expliquer pourquoi ses blogues sont censurés,
- qu'un mécanisme soit mis en place pour tenir de vastes consultations publiques sur ces questions,
- qu'il y ait plus de transparence, en particulier en ce qui concerne les décisions de CBC/Radio-Canada³⁴.

Des témoins ont par ailleurs indiqué que CBC/Radio-Canada devrait être libre de diriger ses propres affaires. Ainsi, Richard Flohil a dit que CBC/Radio-Canada devrait être une entité indépendante du gouvernement — selon lui, le présent gouvernement, avec l'appui de l'opposition, devrait augmenter le budget annuel de CBC/Radio-Canada, le garantir pendant un avenir prévisible, puis se retirer et laisser notre radiodiffuseur national s'acquitter de son mandat³⁵.

Plusieurs témoins ont reconnu que l'évolution rapide de la société canadienne et de la technologie pose des problèmes aux responsables de la programmation et aux décideurs. Ils ont dit regretter que les organismes de musique doivent parfois rivaliser pour s'approprier de rares ressources et du temps d'antenne, et vouloir être consultés par la direction de CBC/Radio-Canada et collaborer avec elle pour trouver des solutions qui tiennent compte des besoins des divers genres musicaux et intérêts concernés.

Recommandation 1

Le Comité permanent du patrimoine canadien réaffirme sa recommandation selon laquelle le gouvernement du Canada devrait s'engager à garantir à CBC/Radio-Canada un financement pluriannuel stable, indexé au coût de la vie, pendant une période d'au moins sept ans, par la voie d'un protocole d'entente.

Conclusion 1

Le Comité permanent du patrimoine canadien reconnaît que la *Loi sur la radiodiffusion de 1991* garantit à CBC/Radio-Canada l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation.

Conclusion 2

Le Comité permanent du patrimoine canadien se réjouit que CBC/Radio-Canada ait réaffirmé son engagement en faveur de la

34 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 29 mai 2008.

35 Comité permanent du patrimoine canadien, *Témoignages*, 5 juin 2008.

musique classique pour qu'elle continue d'occuper une place de choix dans la programmation de la chaîne Radio 2 de la CBC.

Conclusion 3

Le Comité permanent du patrimoine canadien se réjouit que CBC/Radio-Canada ait réaffirmé son engagement en faveur de l'épanouissement des autres genres musicaux de façon à refléter la diversité du Canada.

Conclusion 4

Le Comité permanent du patrimoine canadien conclut que CBC/Radio-Canada devrait explorer des formules créatives d'acquisition d'une troisième chaîne radiophonique pour mieux faire connaître tous les genres de musique canadienne dont le jazz, le folk, la musique du monde et la musique *roots*.

Conclusion 5

Le Comité permanent du patrimoine canadien est convaincu du lien étroit qui existe entre l'engagement de CBC/Radio-Canada en faveur de la musique classique pour qu'elle occupe une place de choix dans la programmation de la chaîne Radio 2 de la CBC et le maintien de l'Orchestre radiophonique de la CBC comme véhicule de découverte des nouveaux talents canadiens.

Conclusion 6

Le Comité permanent du patrimoine canadien salue la longue et illustre histoire de l'Orchestre radiophonique de la CBC et le rôle qu'il a joué dans la promotion de la musique classique canadienne et l'épanouissement des compositeurs, interprètes et chefs d'orchestre canadiens, ainsi que sa contribution particulière à la vie culturelle de la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique, où il était basé.

Conclusion 7

Le Comité permanent du patrimoine canadien convient du rôle particulier que joue un orchestre radiophonique et conclut, sans préciser les résultats attendus ni les mesures à prendre, que le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada et sa direction devraient revenir sur leur décision de démanteler l'Orchestre radiophonique de la CBC.

Conclusion 8

Le Comité permanent du patrimoine canadien est convaincu qu'en menant une véritable consultation auprès des Canadiens, des musiciens, des groupes et organismes de musique qui représentent différents genres musicaux, CBC/Radio-Canada saura prendre de meilleures décisions pour ce qui est de modifier sa programmation radiophonique.

Conclusion 9

Le Comité permanent du patrimoine canadien conclut que l'annulation des concours des jeunes compositeurs et des jeunes interprètes a nui à la capacité des nouveaux jeunes compositeurs et interprètes de musique classique canadiens de faire connaître leur musique auprès du public.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel Jeremy Berkman</p> <p>À titre personnel Calvin Dyck</p> <p>À titre personnel George Zukerman</p> <p>La Ligue canadienne des compositeurs Janet Danielson, rédactrice en chef du bulletin</p> <p>Centre de musique canadienne (région de la Colombie-Britannique) Colin Miles, directeur régional, Colombie-Britannique</p> <p>Festival Vancouver George Laverock, directeur de programme</p> <p>Vancouver Chamber Choir Jon Washburn, directeur principal et artistique</p>	2008/05/27	31
<p>À titre personnel Gene Ramsbottom</p> <p>À titre personnel Robert Sunter</p> <p>À titre personnel Jane Whiteley</p> <p>Music BC Industry Association Bob D'Eith, directeur général</p> <p>Stand on Guard for CBC William Bruneau, président du comité exécutif</p> <p>Université de la Colombie-Britannique Richard Kurth, professeur et directeur, École de musique</p> <p>Vancouver Symphony Orchestra Bramwell Tovey, directeur musical</p>	2008/05/29	32
<p>À titre personnel Peter McGillivray</p>	2008/06/03	33

Organisations et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2008/06/03	33
Debbie Peters		
Opera.ca		
Micheline McKay, conseillère principale		
Orchestres Canada		
Katherine Carleton, directrice générale		
Toronto Blues Society		
Derek Andrews, président		
West End Cultural Centre		
Dominic Lloyd, directeur artistique		
À titre personnel	2008/06/05	34
Richard Flohil		
À titre personnel		
Richard A. Hornsby		
À titre personnel		
Howard P. Knopf		
À titre personnel		
Ian Menzies		
À titre personnel		
Joan Pierre		
À titre personnel		
Ingrid Whyte		
True North Records		
Geoff Kulawick, président		

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Aboriginal Film and Television Foundation

Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement

Barlow, David

Brown, David G.

Calgary Folk Music Festival

Centre de musique canadienne

Centre de musique canadienne (région de la Colombie-Britannique)

Cormack, Joyce

Enns, Alice

Erb, Heidi E.

Festival Vancouver

Finkelstein, Bernie

Gibson, Nancy

Giesbrecht, John W. G.

Hannan, Peter

Holmes, Shan

Homer, Greg

Organisations et individus

Kay, William B.

Kelowna Daily Courier

Kristjanson Downey, Evelyn

La Ligue canadienne des compositeurs

Logan, Margaret

Menzies, Ian

Mittermaier, Miriam

Music BC Industry Association

Ontario Council of Folk Festivals

Orr, Ann

Ramsbottom, Gene

Regina Folk Festival

Robinson, Graham

Save the CBC Radio Orchestra Committee

Six Shooter Records

Stand on Guard for CBC Coalition

Stevens, Virginia

Organisations et individus

Sunter, Robert

Telegdi, L'hon. Andrew

Trowsdale, G. Campbell

True North Records

Université de la Colombie-Britannique

Université de Toronto

Université McMaster

West End Cultural Centre

Western Roots Artistic Directors

Whiteley, Jane E.

PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances n^{os} 31, 32, 33, 34, 35 et 36](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Gary Schellenberger, député

Opinion Supplémentaire
Nouveau Parti démocratique

Les néo-démocrates appuient les recommandations et les conclusions contenues dans le rapport du Comité permanent, mais présentent l'opinion complémentaire suivante.

C'est directement grâce à CBC/Radio-Canada que bien des Canadiens ont découvert la musique classique. CBC/Radio-Canada, par la voie de sa programmation, de l'Orchestre radiophonique de CBC/Radio-Canada, du concours des jeunes interprètes de la SRC, du concours des jeunes compositeurs de la SRC et des Disques SRC, a traditionnellement été un important défenseur de la musique classique au Canada. Le déclin de l'aide du radiodiffuseur public canadien a déjà eu de lourdes conséquences. Ces changements sont si importants que nous croyons que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des arts du Canada, devrait entreprendre immédiatement un examen public complet de sa politique concernant la production et la promotion de la musique classique au Canada, ce qui comprend le développement de la musique classique canadienne et l'épanouissement des Canadiens qui interprètent, composent et dirigent cette musique, en consultation avec, les radiodiffuseurs privés, les orchestres, les chorales, les musiciens, les organismes voués aux arts, les établissements d'enseignement, les universitaires et les enseignants, le public canadien, etc. L'examen devrait mener à des recommandations claires et être réalisé quelles que soient les décisions prises par CBC/Radio-Canada concernant l'orchestre et la programmation.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a recommandé de garantir un financement à long terme accru et stable, par voie de négociation d'un protocole d'entente d'une durée de sept ans entre le gouvernement du Canada et CBC/Radio-Canada. Les néo-démocrates appuient sans réserve cette formule de financement. Cela dit, nous sommes d'avis que ces négociations devraient s'appuyer sur des mécanismes officiels de consultation des auditeurs de CBC/Radio-Canada, qui pourraient s'inspirer des conseils d'auditeurs de la British Broadcasting Corporation. Il faudrait aussi envisager un financement spécial pour l'Orchestre radiophonique de CBC/Radio-Canada, compte tenu de son importance pour la vie culturelle canadienne et l'épanouissement des compositeurs et des interprètes de musique classique canadienne, dans les discussions qui mèneront au protocole d'entente.

